

« SMARTCITY »

Mesdames et messieurs les élus,

Pour permettre à nos concitoyens de continuer à s'approvisionner pendant la période de confinement, dans un contexte de limitation des déplacements et d'interdiction des marchés, il convient de conforter davantage notre appui direct sur le monde agricole de proximité.

Le recours aux « circuits courts », dans des configurations plus réduites que celles des marchés, le développement de la vente directe aux particuliers, d'autres formes de distribution des productions, permettent de respecter strictement les dispositions de la loi d'urgence sanitaire garantissant un cadre adapté pour éviter la propagation du virus Covid 19.

Le confinement - qui implique l'interdiction des marchés, les fermetures des lieux de restauration collectifs, des restaurants, l'absence d'organisation des fêtes de familles..... - obère par ailleurs l'activité du monde agricole - toutes filières confondues - qui doit, d'une part, écouler sa production et, d'autre part, assurer une continuité d'activité pour les mois à venir (« le blé planté aujourd'hui permettra de faire le pain dans les mois qui viennent »...).

Le risque de perte de la production agricole existe (certaines productions pourraient être détruites, alors que des besoins de particuliers existent).

Par conséquent, l'ensemble des solutions de débouchés, en particulier dans les circuits de distribution traditionnels locaux, commerces de proximité, petites, moyennes, et grandes surfaces est essentiel pour l'écoulement de cette production locale.

Le confinement a également entraîné une raréfaction de la main d'œuvre saisonnière, notamment étrangère, employée aux récoltes et cueillettes.

Le monde agricole tous secteurs confondus a donc besoin de « bras » pour assurer le maintien de son activité (production, distribution).

Par ailleurs certains salariés sont confinés, sans possibilité de télétravail.

Cet isolement bien compris et respecté mais subi pèse à des personnes actives et en bonne santé qui souhaiteraient travailler.

Le monde agricole peut proposer des conditions de travail compatibles avec la mise en place de gestes barrières et de distanciation sociale.

Après échanges et concertations entre mes services et les représentants du monde agricole (chambre d'agriculture de la Marne et FDSEA), nous sommes convenus d'adopter dès à présent une démarche pro-active et concrète pour mettre en relation d'une part les besoins des citoyens et ceux du monde agricole, avec d'autre part l'offre du monde agricole mais aussi potentiellement celle des citoyens.

Il s'agit donc de mettre en place une communication large à l'intention du grand public pour que chacun y trouve avantage.

Pour ce qui concerne l'offre de produits, je souhaite donc vous rappeler le lien de la chambre d'agriculture qui permet à tout citoyen de consulter la géolocalisation des producteurs, de la Marne : <https://marne.chambre-agriculture.fr/covid-19>

Je vous propose de le signaler à vos administrés et également aux commerces (commerces de proximité, petites, moyennes et grandes surfaces) de votre secteur.

Je ne verrais que des avantages à ce que les producteurs prennent les contacts nécessaires avec les élus ou avec les dirigeants de GMS pour permettre soit l'installation de stands de vente de producteurs locaux, dans le cadre des mesures fixées par le décret du 23 mars 2020, soit la vente de produits locaux dans les commerces ou supermarchés de proximité.

Il est également possible que ceux d'entre vous qui le souhaitent, preniez attache avec des producteurs locaux pour organiser une offre locale de proximité pour vos administrés.

En effet si les marchés sont interdits sauf dérogation particulière, il n'est pas interdit à un producteur de s'installer sous réserve d'obtenir une autorisation du maire sur une place de village ou un parking pour proposer à une échelle réduite une vente de ses produits, ou encore par exemple de proposer des « paniers » types vendus dans les commerces de proximité autorisés à fonctionner pendant la pandémie (boulangeries, bureaux de tabac, épiceries locales..).

Je me permets enfin de rappeler que les plants "potagers" (plants de tomates, courgettes et autres fraisiers) sont considérés comme de l'"alimentation différée " et à ce titre peuvent être vendus comme produits de première nécessité. Ainsi les suggestions précédentes peuvent également s'appliquer à ce type de produits.

Par ailleurs, je souhaite également rappeler l'existence de la plateforme nationale mise en place par la FNSEA en lien avec les pouvoirs publics « Des bras pour ton assiette ».

C'est une plateforme de « rapprochement ».

Les agriculteurs - toutes filières confondues - y expriment leurs besoins dans une rubrique : « Je suis agriculteur et j'ai besoin de main d'œuvre » et donc proposent leurs offres d'emplois (l'exploitant précise également ses conditions – horaires de travail, rémunération..).

Les citoyens s'inscrivent pour proposer leurs services dans la rubrique : « Je suis disponible pour travailler en agriculture ».

J'ai mobilisé mes services sur ce dossier DDT, DIRECCTE, et les sous-préfectures de la Marne et désigné la sous-préfète de Vitry-Le-François Elisabeth Sévenier-Muller en qualité de cheffe de projet sur ce dossier, qui reste à votre écoute.

Pierre N'Gahane

Préfet de la Marne

